

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mars 2015
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 26 mars 2015

Nombre de conseiller.e.s :

- en exercice : 15
- présent.e.s : 14

Le trente-et-un mars de l'an deux mille quinze, à vingt heures, le conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présent.e.s : Ghislaine ZAMORA, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christelle GUIONNEAU, Christian JOLLY, Marjory LUYTON, Nathalie LYONNE Marlène MANTEGARI, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK.

Excusé : Brahim BASRI, Gérard CAMBON (pouvoir donné à Ghislaine ZAMORA).

Christelle GUIONNEAU est désignée secrétaire de séance.

I. Compte rendu de la séance du 23 février 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de sa séance du 23 février 2015.

II. Compte administratif 2014 du Budget annexe Commerces Places

La maire expose au conseil l'exécution qu'elle a réalisée du Budget annexe 2014 dont les résultats suivants ressortent :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 101 297,72	G 65 593,27	-35 704,45
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1065)	B 432 886,32	H 469 995,02	37 108,70

REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 109 030,91 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 36 689,17 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 534 184,04	Q= G+H+I+J 681 308,37	=Q-P 147 124,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	101 297,72 = A+C+E	174 624,18 = G+H+K	73 326,46
	Section d'investissement	432 886,32 = B+D+F	506 684,19 = H+J+L	73 797,87
	TOTAL CUMULE	534 184,04 = A+B+C+D+E+F	681 308,37 = G+H+I+J+K+L	147 124,33

L'exposé réalisé, et afin de permettre la délibération du conseil, la présidente se retire de la salle et la présidence est assurée par Christelle GUIONNEAU, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte administratif 2014 du Budget annexe Commerces Places.

A la suite de quoi Ghislaine ZAMORA, maire, reprend place dans la salle du conseil et réassure la présidence de la suite de la séance.

III. Compte de gestion 2014 du Budget annexe Commerces Places

La maire invite le conseil à vérifier la conformité des comptes du Trésorier municipal avec ses propres écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier municipal pour le Budget annexe Commerces Places.

IV. Affectation du résultat 2014 du Budget annexe Commerces Places

Au regard de la situation présentée par l'exécution du Budget annexe Commerces Places, et vu l'absence de besoin de financement à couvrir en section d'investissement, la maire propose au conseil d'affecter entièrement le résultat d'exploitation 2014 à l'équilibre de la section d'exploitation de 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-35 704.45 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	109 030.91 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	73 326.46 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	73 797.87 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	73 326.46 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	73 326.46 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

V. Budget primitif 2015 du Budget annexe Commerces Places

La maire soumet ses propositions de budget 2015 pour le Budget annexe Commerces Places. Elle informe notamment que les deux ventes d'appartement restant à effectuer sont en cours de réalisation. Par prudence, le budget est établi sur la vente d'un seul de ces appartements. Si le second venait effectivement à se vendre, cela permettrait à la Commune de réaliser un emprunt inférieur à celui envisagé par les autorisations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du Budget annexe Commerces Places, selon les équilibres suivants :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	227 066,00	153 740,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 73 326,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		227 066,00	227 066,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	684 550,00	610 753,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 73 797,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		684 550,00	684 550,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		911 616,00	911 616,00

VI. Compte administratif 2014 du Budget principal

La maire expose au conseil l'exécution qu'elle a réalisée du Budget principal 2014 dont les résultats suivants ressortent :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 591 875,49	G 687 713,70
	Section d'investissement	B 300 571,61	H 203 244,34
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 56 977,82	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 142 202,14	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 892 447,10	= G+H+I+J 1 090 138,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 7 507,96	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 7 507,96	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 591 875,49	= G+I+K 744 691,52
	Section d'investissement	= B+D+F 308 079,57	= H+J+L 345 446,48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 899 955,06	= G+H+I+J+K+L 1 090 138,00

L'exposé réalisé, et afin de permettre la délibération du conseil, la présidente se retire de la salle et la présidence est assurée par Christelle GUIONNEAU, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte administratif 2014 du Budget principal.

A la suite de quoi Ghislaine ZAMORA, maire, reprend place dans la salle du conseil et réassure la présidence de la suite de la séance.

VII. Compte de gestion 2014 du Budget principal

La maire invite le conseil à vérifier la conformité des comptes du Trésorier municipal avec ses propres écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier municipal pour le Budget principal.

VIII. Affectation du résultat 2014 du Budget principal

Au regard de la situation présentée par l'exécution du Budget principal, et vu l'absence de besoin de financement à couvrir en section d'investissement, la maire propose au conseil d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2014 à l'équilibre de la section de fonctionnement de 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	95 838,21 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 977,82 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	152 816,03 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	44 874,87 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-7 507,96 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 152 816,03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	152 816,03 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

IX. Budget primitif 2015 du Budget principal

La maire soumet ses propositions de budget 2015 pour le Budget principal. Elle rappelle que ce budget a été finalisé à la suite de la commission des finances de la semaine précédente et notamment que son équilibre repose notamment sur une augmentation de 2 % des taux de fiscalité directe locale.

Elle attire l'attention sur le fait que la section de fonctionnement s'équilibrera au prix d'une attention soutenue sur les charges à caractère général qui doivent être d'autant plus contenues que les dotations forfaitaires de l'Etat sont encore fortement en baisse. Aussi, tout au long de l'année, les sources importantes et récurrentes de dépenses seront examinées afin de limiter leur impact sur le fonctionnement des services de la commune.

Concernant spécifiquement la question du transport des enfants de l'école pour la piscine, la maire informe que des rencontres sont prévues avec chaque partie au projet afin de déterminer précisément ce que sera l'engagement de la commune.

Elle fait également remarquer que le Budget principal doit abonder de manière conséquente le Budget annexe (revitalisation des commerces) pour encore plusieurs années, ceci pour répondre aux obligations d'amortissement.

La maire souligne toutefois que les principaux investissements souhaités par l'équipe municipale pourront se réaliser sans emprunt nouveau. Elle en présente les grandes lignes pour les opérations d'équipement :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	-		
Diagnostic accessibilité		1 900 €	
Etude sécurité		1 800 €	
Déviation PL		20 000 €	
Automate chaudière		4 500 €	
Cloche de l'église		1 900 €	
Chauffe-eau coiffeuse		400 €	
Chaudières		10 000 €	
		126 062 €	
Aménagement sécurité	Subvention Département		40 000 €
	Subvention Etat		18 020 €
Eclairage public		32 737 €	
	SEDI		18 000 €
18 lits pour maternelle		636 €	
2nd véhicule		15 000 €	
Radar pédagogique		1 300 €	
Commission aménagement		7 000 €	
Barrières ruisseau		5 000 €	
Rue du Pressoir	Maitrise d'œuvre	1 846 €	
	Travaux	21 696 €	
	SEDI solde sur passage des câbles	3 526 €	
	Eaux pluviales	10 000 €	
	Réseaux divers Telecom	2 050 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget principal de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	805 883,00	653 067,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 152 816,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	805 883,00	805 883,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	354 460,00	317 094,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	7 508,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 44 874,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	361 968,00	361 968,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 167 851,00	1 167 851,00

X. Vote des taux de fiscalité directe

Madame la maire présente l'état de notification des taux transmis par la Direction des finances publiques. Cela montre que si les taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti étaient maintenus à leur niveau antérieur, le produit attendu en 2015 serait de 302.000 €. Or il ressort du vote du Budget principal que le besoin s'élève à 308.040 €. Elle rappelle que ce qui a prévalu dans la proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe est la volonté d'équilibrer la section de fonctionnement sans avoir à prélever sur l'excédent antérieur reporté. Ainsi donc la proposition faite est d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Le conseil municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide d'appliquer une hausse de 2 % de l'ensemble de ces trois taxes et d'établir les taux suivants pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 10,28 % (contre 10,08 % en 2014) ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,44 % (contre 18,08 % en 2014) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,20 % (contre 53,14 % en 2014).

XI. Contrats d'assurance des risques statutaires

Madame la maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge par l'application des textes régissant le statut de ses agents. En mutualisant les risques, le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat. Il faudrait donc pouvoir lui donner mandat pour négocier un tel contrat, tout en se réservant le droit *in fine* d'y souscrire ou pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative, se réservant la faculté d'y adhérer ou non, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- dit que ladite convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - o pour les agents affilié.e.s à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée et maternité ;
 - o pour les agents non affilié.e.s à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, et maternité.
- dit que la convention devra pouvoir prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée allant jusqu'à quatre ans ;
- dit que la convention devra être sous le régime dit de la « capitalisation ».

XII. Organisation d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols en Sud Grésivaudan

La maire expose que :

Vu la délibération du 26 février 2015 prise par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin (CCPSM) approuvant le principe d'une convention de prestation de service liant les communes de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) à la CCPSM dans le cadre d'une organisation d'un service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme à l'échelle du Sud Grésivaudan,

Considérant que le retrait des services de l'Etat en charge de l'instruction du droit des sols, dès le 01 juillet 2015, impose aux communes membres d'EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants de mettre en place une organisation efficiente en matière d'instruction du droit des sols,

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services à l'échelle du Sud-Grésivaudan et dans une optique de rationalisation des coûts, il y a lieu de mutualiser les compétences en matière d'instruction des demandes d'urbanisme sur le territoire,

Considérant que le territoire Sud-Grésivaudan, engagé dans une démarche de fusion des Communautés de communes, trouve intérêt à mettre en place dès le 1^{er} mai 2015 un service mutualisé porté par la CCPSM pour le compte des communes de la CCBI et de la 3C2V,

Considérant qu'une telle organisation implique de préciser par voie de convention les conditions de l'exercice de l'instruction du droit des sols par le service mutualisé de la CCPSM pour le compte des communes de la 3C2V dans le cadre des dispositions de l'article L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il serait souhaitable de l'autoriser à signer une telle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les dispositions de la présente convention qui prendront effet dès le 1^{er} mai 2015 ;
- prend acte du montant de prestation estimé à ce jour pour l'exercice des missions du futur service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé de la CCPSM, soit environ 2.900 € en année complète pour L'Albenc ;
- autorise la maire à signer la présente convention.

XIII. Promesse de vente

La maire expose qu'il reste deux appartements à vendre dans l'opération de revitalisation du centre. Le premier a déjà fait l'objet d'une promesse de vente. Une offre a été faite à la Commune pour le dernier des appartements. La maire demande qu'on l'autorise à signer la promesse de vente de ce T4 pour le prix communiqué.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise la maire à procéder et signer tout acte permettant la vente d'un T4 pour le prix communiqué.

XIV. Questions diverses

Conseil d'école

Nathalie LYONNE fait le point suivant suite à la dernière réunion du conseil d'école :

- **Rentrée 2015** : L'effectif prévisionnel est de 155 enfants pour la prochaine rentrée scolaire (une moyenne par classe de 25/26 élèves). 60 enfants en maternelle et 95 enfants en élémentaire.

Il y aurait :

- ✓ 20 enfants en Petite Section
- ✓ 18 enfants en Moyenne Section
- ✓ 22 enfants en Grande Section
- ✓ 17 enfants en CP
- ✓ 33 enfants en CE1
- ✓ 14 enfants en CE2
- ✓ 17 enfants en CM1
- ✓ 14 enfants en CM2

Ces prévisions seront plus précises après les permanences des inscriptions qui se tiendront les jeudis 26/03, 02/04, 09/04 et 30/04 et le retour d'une enquête auprès des familles pour connaître les éventuels départs.

La répartition sera faite à ce moment mais le directeur évitera une classe à triple niveau: inconfortable pour les enfants et l'enseignant de la classe. En cas d'une répartition faisant apparaître une Grande Section / CP, le directeur attire l'attention de la mairie pour mettre en place une aide par l'emploi d'une ATSEM à l'enseignant(e) de cette classe.

• **Budget Mairie** : 43 € versés par élève, 1200 € attribués pour 3 des 6 classes (Mme MEUNIER – Mme PIERSON et M. JOBIN).

• **Remerciements au CCAS** : L'équipe enseignante remercie le CCAS pour l'aide financière apportée aux familles. Sans cette aide, certains enfants n'auraient pas pu partir. 9 familles ont perçu une aide, soit 11 élèves concernés (pour information, somme allouée : 519 € au total).

• **Résultats des questionnaires transmis aux familles sur les rythmes scolaires et les TAP** :

58 familles sur les 111 ont répondu au questionnaire. Les grandes lignes qui se détachent sont :

- Concernant les nouveaux horaires : Plus de fatigue de la part des enfants et un regret de ne plus avoir le mercredi matin pour faire une coupure et gagner en repos.

- Concernant les TAP : Les enfants qui participent aux TAP sont des enfants qui sont demandeurs d'y participer : 6% ; des choix familiaux (ouverture culturelle et /ou sportive) : 25% ; des enfants pour qui les parents n'ont pas d'autre possibilité d'organisation : 29%.

Toutefois, certaines familles ont fait le choix de ne pas inscrire leurs enfants pour cause de coût financier ou par choix d'un autre mode de garde.

Temps d'activités périscolaires

Il faut élaborer un PEDT pour continuer d'obtenir les 7.500 € du fonds de soutien.

Un comité de pilotage composé d'enseignants, de délégués de parents d'élèves et d'élus va être mis en place pour l'élaboration de ce PEDT pour le 18 mai 2015.

Madame LYONNE, adjointe aux affaires scolaires, explique aux conseillers que les familles et les intervenants apprécient la qualité et la diversité des TAP le vendredi après-midi même s'ils n'adhèrent pas à la réforme des rythmes scolaires.

Travaux de nettoyage SNCF

Des travaux nocturnes de débroussaillage et d'élagage sur la ligne GRENOBLE VALENCE auront lieu entre le 16 février et le 3 juillet 2015 de 20h à 7h du matin.

Proposition d'acquisition de terrain

Des administrés ont proposé à la Commune de lui céder un terrain de 3.300 m² en zone d'activité. Cette proposition s'élève à 100.000 €. Après discussion, le conseil refuse cette proposition jugée hors prix du marché. Le conseil se laisse un temps de réflexion pour évaluer l'opportunité de faire une contre-proposition au prix du marché.

Garderie d'été

Une garderie d'été de 15 jours en juillet, animée par les ATSEM, fonctionnait pour les enfants scolarisés à L'Albenc jusque'en 2013. Ce service était très apprécié des familles.

Ces deux semaines de garderie d'été permettaient de compléter le temps de travail des deux ATSEM pour obtenir deux temps pleins annualisés.

En 2014, l'incidence de la réforme des rythmes scolaires, l'école le mercredi matin et la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires avaient conduit à supprimer une semaine de garderie d'été avec un trimestre scolaire concerné par la réforme.

Nous vous informons que suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires sur une année complète, l'emploi du temps des ATSEM a dû être réorganisé pour répondre à ces nouveaux besoins, les heures dédiées à la garderie d'été étant absorbées par le mercredi matin et les TAP.

Par conséquent, le conseil municipal a dû faire le choix à regret de supprimer la garderie d'été.

Le conseil s'interroge sur le rôle que pourrait jouer une association ou les services enfance jeunesse de la 3C2V dans ce sens.

3C2V

Les conseillers communautaires rapportent leur participation aux différentes commissions finances de la communauté de communes. Ils évoquent différents points :

- Le budget communication augmenterait de 30.000 € ;
- Le régime indemnitaire des agents se verrait modifié et augmenterait le budget de 80.000 € ;
- Pour rappel certains fonds de concours en direction des communes (école, cantine, voirie) pour l'investissement sont supprimés à partir de ce budget ;
- Le vote des budgets des services de la 3C2V aura lieu le 2 avril 2015.

Prochain Conseil municipal le 28 avril 2015 à 20h30